



ARCADE LE SOLIDAIRE

Editorial

PARTICIPONS à la vie de l'association ARCADE - RURAUX SOLIDAIRES



Dans ce numéro :

Page 1 : - Editorial

- La composition du Conseil d'Administration

Page 2 : - Travailleurs indépendants ... échéances SSI,

- Infos PAC,

- Aides de minimis,

Page 3 : - Formation juridique « Mieux comprendre les procédures collectives »

- Synthèse du stage de Mélody,

Page 4 : - La Formation « Gestion du stress »

- A vos agendas,

- Portes ouvertes « LE GERMOIR »,

- Rappel de cotisation 2021.



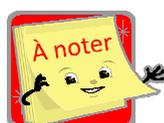
A l'heure où nous écrivons cet édito tout le monde espère une amélioration de la situation sanitaire pour permettre de retrouver plus de facilités en juin pour rouvrir son commerce, pouvoir accueillir des classes à la ferme ou des visiteurs dans son gîte rural, retrouver les siens, revoir les personnes « en face à face », reprendre les activités associatives.

Pour les adhérents agriculteurs et commerçants artisans en difficultés la pause de quelques mois vécue lors du 1^{er} confinement a, malheureusement depuis plus d'un an maintenant, laissé la place aux anciennes vieilles habitudes. Depuis l'été 2020 les huissiers, la taxation d'office si les comptas sont en retard, les complications pour faire valoir ses droits sociaux, la non-réponse des banques sont de retour.

Avec le Covid, la dématérialisation de beaucoup de démarches pour les aides ou les déclarations s'est accentuée et complique davantage encore les contacts avec notre environnement. Beaucoup d'entre vous y regrettent le manque d'une véritable écoute humaine. 

Le 11 mars 2021 pour la 2nde année, nous avons dû tenir l'**assemblée générale statutaire de l'association** en visioconférence. 37 personnes y ont participé dont 2 représentants du Conseil Régional et du Conseil Département du Nord. Nous y avons réaffirmé que le travail collectif en association, la complémentarité bénévoles-salariés, la diversité de nos histoires, le partage des points de vue, l'analyse des causes, les temps d'échange et de formation sont garants de la qualité de l'accompagnement proposé par Arcade.

Nous y avons élu **2 nouveaux « administrateurs »** : venant de Nieppe entre Lille et Hazebrouck : **Brigitte LESAGE** épouse d'artisan et de venant de l'Avesnois, **Patrick DUPONT** ancien éleveur laitier herbager bio. Des nouveaux bénévoles se proposent aussi pour rejoindre Arcade. Ensemble lors de cette AG nous avons relevé l'importance d'organiser dès que possible **le temps de rencontre des adhérents**. Nous espérons pouvoir nous y retrouver nombreux **le 29 juin prochain à RAUCOURT AU BOIS** près de Le Quesnoy. Ce sera l'occasion d'échanger ensemble et se tenir informés sur la vie d'Arcade mais surtout de passer un moment convivial, de se sentir écouté, de pouvoir partager avec d'autres ce qui nous motive au quotidien dans notre métier et plus généralement dans notre vie rurale. Nous prévoyons des partages autour du RESPECT. Dans quelles situations, je me sens respecté ou moins respecté ?



DÈS À PRÉSENT NOTEZ LA DATE, DES PRÉCISIONS SUR LES HORAIRES OU COVOITURAGE SERONT DISPONIBLES AUPRÈS DES ANTENNES DÉBUT JUIN.

Au nom du Conseil d'Administration :
Jean-Marie LEBRUN Président

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

MEMBRES DU BUREAU :

- ✓ Jean-Marie LEBRUN, Président, de FARBUS (62)
- ✓ Marc WESTRELIN, Vice-Président, de METEREN (59)
- ✓ Brigitte DELANNOY, Vice-Présidente, de BEAUCAMPS LIGNY (59)
- ✓ Hervé BAILLEUL, Trésorier, d'HERLINCOURT (62)
- ✓ Philippe DECLERCK, Secrétaire, de LE QUESNOY (59),
- ✓ Jean-Claude DECOUVELAERE, Secrétaire-2djoint, de GONDECOURT (59)



Olivier CARLU de BEZINGHEN (62), Francis DANGRÉAUX d'ONNAING (59), Maryvonne DARRAS de BOISLEUX AU MONT (62), Marc DELEBARRE d'HAZEBROUCK (59), Thérèse DEKERVEL de MORY (62), Patrick DUPONT de SEMERIES (59), Hubert FAUVARQUE de QUESNOY SUR DEULE (59), Gérald GARIN de LE NOUVION EN THIERACHE (02), Brigitte LESAGE de NIEPPE (59) Yves SPIRIET d'ESCAUTPONT (59) et Marie-Rose VANDAMME de BAVINCHOVE (59).

SSI : DECLARATION SOCIALE ET FISCALE DES REVENUS



En 2021, la DSI (déclaration sociale des indépendants) est supprimée.

Les indépendants n'ont plus qu'une seule déclaration de revenus à réaliser, sur impots.gouv.fr, pour le calcul des cotisations, contributions sociales personnelles et de l'impôt sur le revenu.

C'est une unification des déclarations sociales et fiscales de revenus

Une simplification majeure, à compter de 2021 pour les travailleurs indépendants (activité artisanale, commerciale, libérale réglementée ou non réglementée)

➤ A compter de 2021, pour votre déclaration de revenus 2020, vous n'aurez plus qu'une seule déclaration à réaliser, sur impots.gouv.fr, pour le calcul de vos cotisations et contributions sociales personnelles et de votre impôt sur le revenu.

➤ La Déclaration Sociale des Indépendants (DSI), qui était réalisée sur le site net-entreprises.fr, est supprimée.

QUAND ET COMMENT DÉCLARER SES REVENUS ?

À compter de début avril 2021 et jusqu'à la date limite fixée par l'administration fiscale pour votre département, vous déclarez en ligne vos revenus (déclaration n° 2042) via votre espace particulier sur impots.gouv.fr. Le formulaire de déclaration en ligne sera automatiquement complété d'un volet « social »



spécifique. Quand vous aurez validé votre déclaration de revenus sur impots.gouv.fr, les éléments nécessaires au calcul de vos cotisations et contributions sociales personnelles seront transmis automatiquement à votre Urssaf ou CGSS, ainsi qu'à votre caisse de retraite des professions libérales le cas échéant. Les travailleurs indépendants qui ne verraient pas la rubrique « Déclaration de revenus des indépendants » automatiquement sélectionnée, pourront alors cocher la case et voir ainsi apparaître la partie « sociale ».

L'Urssaf ou la CGSS reste votre interlocuteur pour la gestion et le paiement de vos cotisations et contributions sociales personnelles.

En cas d'erreur, pour connaître les revenus pris en compte pour l'assiette de vos cotisations et contributions sociales personnelles, pour trouver l'outil d'aide à la déclaration et pour les auto-entrepreneurs, aller sur les sites ci-dessous.

Pour en savoir plus sur la fusion des déclarations sociale et fiscale des revenus, rendez-vous sur impots.gouv.fr ou sur le site :

<https://www.secu-independants.fr/cotisations/declaration-revenus/declaration-sociale-independants/>

Les informations ci-dessus sont issues de ce site.

Marc WESTRELIN et Jean-Claude DECOUVELAERE,
Administrateurs bénévoles

ARCADE vous informe ...

INFOS – PAC ET CONTROLE

En 2020, dans quelques secteurs du Nord Pas-de-Calais, des contrôles ont eu lieu par photographie aérienne infrarouge et sur le terrain concernant les aides surfaces du premier pilier.

Pour certains agriculteurs, de nouvelles SNA (surfaces non agricoles) constatées ou supprimées, des modifications de contour d'îlot, de contour de parcelle et de ZDH (zone de densité homogène) ainsi que de non-respect de présence obligatoire de SIE (Surfaces d'intérêt écologiques) ont été relevés. C'est cette dernière observation qui occasionne une diminution de la subvention PAC car les critères du paiement vert ne sont pas tous respectés.

Il est rappelé que des demandes de modification de la déclaration PAC sont toujours envisageables après leur dépôt du 17 mai inclus et notamment la possibilité de modifier les mélanges implantés et les lieux de leur implantation du 12 juin jusqu'à la veille de la date du début de présence obligatoire (15/09).

Amandine HUYGHE et Emmanuel MARTIN - Techniciens



AIDE DE MINIMIS



Depuis 2018, le soutien du Conseil Régional des Hauts-de-France à l'association Arcade est conditionné au « non dépassement » du plafond d'aide de minimis

par **LES AGRICULTEURS ET PAR LES ARTISANS ET COMMERÇANTS ACCOMPAGNÉS.**

Afin de pouvoir rendre compte de ce « non dépassement » au Conseil Régional, nous vous demandons de répondre à la demande que le binôme d'accompagnement vous propose. Les salariés et bénévoles de l'association sont à votre disposition pour vous aider à remplir le document.

Le financement de l'association dépend du retour de ce document.

MERCI DE VOTRE PARTICIPATION

FORMATION JURIDIQUE :

« MIEUX COMPRENDRE LES PROCEDURES COLLECTIVES »

Cette formation à destination des bénévoles et des salariés de l'association a réuni au total une trentaine de participants répartie sur trois groupes.

Elle avait pour objectif de permettre aux équipes de salariés et de bénévoles des différentes antennes de mieux appréhender les procédures collectives dans la pratique de l'accompagnement.



- ☑ **Le règlement amiable judiciaire agricole**, procédure propre aux agriculteurs, destinée à trouver un accord amiable avec les principaux créanciers a été présentée lors de la matinée. Cet accord amiable est ensuite validé par le tribunal afin d'apporter les garanties nécessaires aux créanciers ayant signé l'accord.

Ensuite, nous avons abordé ensemble les procédures de redressement judiciaire et de liquidation judiciaire.



- ☑ **La procédure de redressement judiciaire** permet d'obtenir du tribunal une poursuite d'activité tout en assurant le paiement des dettes sur une plus longue période que le règlement amiable judiciaire.

- ☑ **La liquidation judiciaire** quant à elle permet d'arrêter son activité professionnelle dans les meilleures conditions possibles.

Ces différentes procédures ont fait l'objet d'un exposé théorique ponctué d'exemples concrets et d'échanges enrichissants entre les différents participants de la formation

Julien PRUVOT - Juriste



**CONSULTATION
JURIDIQUE**

sur l'antenne d'Avesnes sur Helpe

A raison d'une fois par mois, une permanence juridique a lieu sur l'antenne d'AMBRICOURT. L'objectif est d'échanger avec les adhérents d'ARCADE et leurs accompagnants sur des problématiques juridiques.

Sur ce même modèle, une permanence juridique sera désormais mise en place sur l'antenne d'AVESNES-SUR-HELPE. N'hésitez pas à prendre contact avec votre antenne pour plus d'informations.



MELODY NOUS PRESENTE SON BILAN DE STAGE

Ca y est ! Mes 6 mois de stage sont déjà écoulés depuis mon arrivée à Arcade. Durant cette période, j'ai eu l'occasion de découvrir les multiples facettes du travail de l'association : de la négociation avec les créanciers à la comptabilité, en passant par les procédures collectives, etc. J'ai également fait beaucoup de rencontres très riches : les adhérents qui ont accepté ma présence lors des rendez-vous et audiences et qui m'ont permis d'apprendre, les bénévoles qui, forts de leur expérience et de leur implication, sont essentiels à Arcade, les salarié(es) qui, par leur polyvalence et leur esprit d'équipe, font un travail colossal... Ce que j'ai le plus apprécié quant au travail d'Arcade, c'est le climat de confiance qui règne entre l'adhérent, le bénévole et le salarié. Cela démontre selon moi la qualité d'une bonne collaboration entre tous.

Je tiens à remercier l'équipe d'Arcade et plus particulièrement celle d'Hazebrouck qui m'a accueillie avec bienveillance et m'a accompagnée durant 6 mois et qui, malgré le contexte de crise sanitaire, a fait de mon stage une période riche d'expériences. Enfin, je remercie les agriculteurs(trices) qui ont témoigné de leur vécu lors d'entretiens. Leurs histoires de vie, au travers de leur métier m'ont beaucoup touchées et m'aideront, dans mon mémoire, à faire ressortir les difficultés du monde agricole et plus encore, l'attachement et la passion qui les lient à leur métier.

Merci **Mélody CHARLES**

ARCADE : RECONNUE D'INTERET GENERAL



Depuis le 1^{er} janvier 2017, l'association Arcade est reconnue d'intérêt général. Cette reconnaissance permettra aux donateurs de bénéficier d'un reçu fiscal ouvrant droit à une réduction d'impôt égale à 66% du don.

Pour les adhérents accompagnés, ce reçu fiscal n'est possible que sur le montant au-delà de la cotisation de base fixée à 50 € pour 2021.



Hazebrouck

PROJET DE MARCHÉ



Les salariés et les bénévoles ont le grand plaisir de vous inviter à une journée de convivialité sous la forme **d'une randonnée pédestre avec pique-nique**. Celle-ci organisée dans les Flandres, devrait se dérouler fin août - début septembre. Des précisions vous seront données ultérieurement. Nous espérons vous accueillir nombreux à cette journée d'échanges, parce qu'il est **important de se retrouver, de tisser du lien, de discuter ensemble en marchant en pleine nature, surtout après de nombreux mois de morosité et de d'isolement.**

PORTES OUVERTES LE GERMOIR

Le site d'AMBRICOURT appelé « Le Gerموir » organise une porte ouverte

LE VENDREDI 21 MAI 2021 DE 17H À 19H.

vous pourrez ainsi faire connaissance avec les personnes qui travaillent sur le site et mieux connaître les différentes activités qui s'y développent. N'hésitez pas à participer.



FORMATION



Aude GAHINET, psychologue issue du monde agricole, animera des journées à l'automne sur le thème de « Gérer ses difficultés et rebondir ». Le stress est une réaction d'alarme et de défense auquel chacun est sujet dans une situation désagréable. Cette formation vous donnera des clés de compréhension et vous permettra d'identifier des moyens à mobiliser pour y faire face. Différentes journées seront programmées.

Si vous êtes intéressés, contactez votre antenne ou votre technicien.

Le 24 juin 2021, nous organiserons une journée d'information pour les adhérents à la conduite du pâturage.

Si vous êtes intéressés, rapprochez-vous de l'antenne d'Ambricourt en appelant au 03 21 04 99 25.



Journée conviviale Adhérents



Nous espérons qu'en 2021, nous pourrions partager ensemble une rencontre nous permettant de vous donner la parole.

C'est pourquoi, si le contexte sanitaire nous le permet, nous vous invitons dès à présent à



**la journée d'échanges qui se tiendra le
Mardi 29 juin 2021 à RAUCOURT AU BOIS (près de Le Quesnoy).**

Des précisions sur les horaires, l'organisation de co-voiturage, ... seront disponibles dès début juin dans l'ensemble de nos antennes d'Arcade.

RAPPEL DE COTISATION 2021

Pour qu'Arcade puisse continuer à aider les ruraux en situation difficile, nous avons besoin de votre soutien. Pensez à envoyer votre cotisation

(son montant minimum est de 50€)

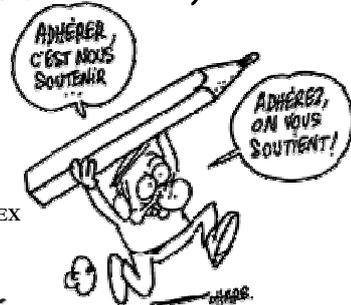
SIÈGE SOCIAL : 1 RUE DU MOULIN – BP 80 023 - 59 529 HAZEBROUCK CEDEX

☎ 03 28 41 39 39 – FAX : 03 28 41 39 77

Site internet : www.arcade5962.org

Courriel : arcade.5962@orange.fr

Arcade – Ruraux Solidaires adhère au réseau



Vous pouvez adhérer à Arcade en vous connectant sur le site

 **helloasso.fr**

(Site sécurisé)